



FFVoile

AVIS DE COURSE

Toutes Séries Dériveurs et Habitables HN-OSIRIS

Saucisses Frites REGATTA 2.7

Dimanche 5 Novembre 2017

Lieu : CYVGL

Rue du Moulin d'Amont 69150 Décines Charpieu

Grade : 5 C

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux : **Toutes série dériveurs & habitables**

3.2 Les inscriptions se feront le matin de la régata

3.3 Les concurrents et chaque membre de l'équipage possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « **compétition** » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « **adhésion** » ou « pratique » accompagnée d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une **autorisation parentale** pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes Classes	5 € par participants (repas Spaghetti bolognaise) compris sans boisson)

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Dimanche 5 Novembre	De 9h à 10h 30
----------------------------	----------------

5.2 Jauge et contrôles : Sans

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
05/11/17	11h00 pour 1 ou 2 courses puis arrêt repas coureurs et courses à suivre	Toutes classes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 Heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Affichées au tableau d'affichage du club

7. LES PARCOURS

7.1 **Les parcours seront construits.**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité **d'un tour**.

9. CLASSEMENT

9.1 **1** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **2** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus de **2** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Un classement habitable et un classement dériveur en temps compensé.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : contact.cyvgl@gmail.com